

EXTRAIT DE DELIBERATION
Communauté de Communes VAL DE GATINE
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2022_9_3

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 34

Votants : 38

**Objet : Enfance jeunesse -
Tarifs 2023**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 15 novembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 08 Novembre 2022

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent, Monsieur GUITTON Claude

Pouvoirs :

Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Monsieur DEDOYARD Philippe a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie

Excusé(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Mme Taverneau rappelle que depuis la fusion en 2017, la commission Enfance jeunesse travaille sur une harmonisation des tarifs périscolaires.

En ce sens, une augmentation de 4% est appliquée chaque année sur le secteur de Mazières-en-Gâtine ; ceux du secteur de Coulonges-sur-l'Autize n'ont pas augmenté depuis 2015.

Afin de répondre aux exigences de la CAF, il est proposé la mise en place de 5 tranches de quotients familiaux (les mêmes que celles du mercredi loisirs) pour le secteur de Coulonges sur l'Autize.

Une harmonisation est proposée sur le secteur de Mazières en Gâtine en passant de 8 à 5 tranches de quotients familiaux ainsi qu'une augmentation du tarif sur ce secteur de 6 %.

Vu l'arrêté portant fusion au 1er janvier 2017

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur et notamment la compétence exercée en matière de gestion et d'animation dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance

Considérant les tarifs différenciés des services accueils périscolaire et accueil de loisirs entre les structures présentes sur le territoire liées à la politique conduite avant fusion

Considérant le souhait politique de tendre vers une harmonisation à plus ou moins long terme entre les secteurs

Considérant les prescriptions de la CAF en matière d'harmonisation des quotients familiaux

Sur avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 octobre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- D'instaurer 5 quotients familiaux à compter du 1er janvier 2023 (sans augmentation de tarif horaire) pour le secteur de Coulonges sur l'Autize comme suit :

Tranche	Quotient familial	7h à 9h	8h à 9h	16h30 à 17h30	15h45 ou 16h à 17h30 avec gouter	15h45 ou 16h à 19h avec gouter
De 0 à 460	QF 1	2,75 €	1,60 €	1,60 €	1,80 €	2,75 €
De 461 à 770	QF 2	2,77 €	1,63 €	1,62 €	1,82 €	2,77 €
De 771 à 1050	QF 3	2,79 €	1,67 €	1,63 €	1,84 €	2,79 €
De 1051 à 1350	QF 4	2,81 €	1,70 €	1,65 €	1,86 €	2,81 €
De 1351 à +	QF 5	2,85 €	1,73 €	1,67 €	1,88 €	2,85 €

- De réduire de 8 à 5 quotients familiaux et d'appliquer une augmentation de 6% des tarifs à la présence à compter du 1er janvier 2023 pour le secteur de Mazières en Gâtine comme suit :

Tranche	Quotient familial	7h à 7h 30	7h30 à 9h	15h45 à 18h30	18h 30 à 19h
De 0 à 460	QF 1	1.06 €	0,40 €	0,65 €	1.06 €
De 461 à 770	QF 2	1.06 €	0,66 €	0,90 €	1.06 €
De 771 à 1050	QF 3	1.06 €	0,93 €	1,04 €	1.06 €
De 1051 à 1350	QF 4	1.06 €	1,27 €	1,40 €	1.06 €
de 1351 et +	QF 5	1.06 €	1,41 €	2.01 €	1.06 €

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 15/11/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

